Retraites : après le 10/09, élargir la lutte // Rythmes : pataquès, inégalités, précarité, casse des statuts et des droits syndicaux // Fonctionnaires stagiaires, Emplois d'Avenir Professeur, étudiant-e-s stagiaires… Quels sont leurs statuts et leurs droits ? // le-panneau-syndical-sud-education-_002-mi-septembre-2013.pdf Panneau Syndical SUD éducation #002 PDF à télécharger et à imprimer en A3 pour affichage Retraites : après le 10/09, élargir la lutte // Le gouvernement comptait sur la résignation. Le 10 septembre, des centaines de milliers de salarié-e-s se sont mobilisé-e-s contre son projet. Cette 1ère étape appelle vite des suites plus larges encore. Imposer le retrait de toutes les mesures régressives ne se fera pas sans la mobilisation de tou-te-s. Dans l'éducation, la mobilisation, inégale, n'a pas été à la hauteur des enjeux le 10/09. Chaque secteur doit prendre sa part dans le développement de cette lutte d'ensemble. Cette réforme contient essentiellement des régressions : validation des contre-réformes de la droite ; maintien des décotes ; obligation d'attendre ses 62 ans pour avoir le droit de partir, 67 ans pour ne pas subir de décote ; augmentation de la durée de cotisation à 43 annuités ; baisse des pensions ; baisse des salaires nets et augmentation des cotisations ; report de 6 mois de la revalorisation des pensions. Cela ne trompe pas : le MEDEF s'en satisfait. Après l'étape du 10 septembre, les organisations syndicales qui n'ont pas rendu armes et bagages à l'idéologie libérale ont la responsabilité de proposer rapidement ensemble des suites à la hauteur : il faut construire un grand mouvement de grève interprofessionnel. Et c'est à nous, dans l'unité des salarié-e-s, de développer la lutte sous toutes ses formes : multiplions les réunions d'information, les distributions de tracts, les discussions… Tenons des assemblées générales pour débattre et organiser la mobilisation ! Rythmes : pataquès, inégalités, précarité, casse des statuts et des droits syndicaux // Comme prévu, la réforme des rythmes scolaires du primaire donne lieu à une grande confusion, de nombreux problèmes d'organisation, de la fatigue supplémentaire, de la précarité, des inégalités territoriales accrues (avec des activités périscolaires très diverses)… Dans le même temps, pour mettre en œuvre sa réforme, le ministère veut définir les obligations hebdomadaires des PE non plus à 24 heures, mais à « 24h en moyenne, avec récupération ». Ce qui est programmé, c'est une flexibilisation du temps de travail des PE, soumis à l'arbitraire des DASEN… Et encore, dans le cadre de cette réforme, le ministère veut imposer l'organisation des ½ journées d'information syndicale le mercredi après-midi, et refuser qu'elles soient décomptées sur les animations pédagogiques ! Fonctionnaires stagiaires, Emplois d'Avenir Professeur, étudiant-e-s stagiaires… Quels sont leurs statuts et leurs droits ? // Sur notre site, www.sudeducation.org, retrouvez un document explicatif indispensable en cette rentrée de confusion

Documents joints

le-panneau-syndical-sud-education-_002-mi-septembre-2013.pdf